

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 09 avril 2026

**DCC202644 Désignation d'un représentant à la mission locale LURE/LUXEUIL-LES-BAINS
CHAMPAGNEY et à la mission locale VESOUL**

Le neuf avril deux mille vingt-six à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le premier avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 53

Présents votant (52)

Damien TAUNAY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique AMBERT-GRANDJEAN, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Benjamin GRONDIN, Michel SARRAZIN, Régis LODS, Véronique STOLL, Stéphane LEVREY, Marie-Alyette JACQUES, Valentin FLEYTOUX, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, Ludovic COTIN, Nicole ROUSSEL, Laurent TARD, Nicolas RICHARD, Énora GRISEY, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Christophe FOURNOT, David BALAUD, Philippe MOLLE, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Édith LUCIEN, Jérémy CHAMAGNE, Michaël MUHLEMATTER, Benoît PETON, Jean DESMARTIN, Virginie VILMINOT, Alexis HENRY, Hervé EPLE, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Sophie TARAN, Christophe ROSSÉ, Véronique LOUIS, Romain WICKY, Xavier BATAILLE, Dominique DAVAL, Catherine BOURDIN, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Maryline ROBERT.

Ont donné pouvoir (1)

Marie-Pierre DUPRÉ à Laurent TARD.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-33 par renvoi de l'article L. 5211-1 ;

Les missions locales ont pour objet d'encourager et développer toutes actions destinées à faciliter l'insertion sociale, professionnelle et économique des jeunes de 16 à 25 ans. Elles contribuent également à la mise en œuvre des politiques d'insertion des jeunes initiées, notamment, par l'État et la Région.

Les représentants seront amenés à siéger au sein de leur assemblée générale respective.

Le Président propose au conseil communautaire de :

- désigner un représentant de la communauté de communes du Triangle Vert à la mission locale LURE, LUXEUIL-LES-BAINS et CHAMPAGNEY ;
- désigner un représentant de la communauté de communes du Triangle Vert à la mission locale de VESOUL.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **désigne** M. Hervé EPLE pour siéger à la mission locale de Lure/Luxeuil-les-Bains/Champagne et à celle de Vesoul **à l'unanimité**.

LURE/LUXEUIL-LES-BAINS CHAMPAGNEY	VESOUL
Hervé EPLE	Hervé EPLE

Fait à SAULX, le 09 avril 2026
Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état